

# Admission post-bac : Thierry Mandon prend le taureau par les cornes

2 mars 2017, PAR Soazig Le Nevé

NICOLAS MESSYASZ/SIPA

**Le secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur a mandaté Etalab afin que la plate-forme d'affectation des lycéens, Admission post-bac, soit *“un logiciel ouvert dans les règles de l'art le plus rapidement possible”*.**

Il n'est plus temps de chercher à gagner du temps : pour siffler la fin du match entre l'association Droits des lycéens et le ministère de l'Éducation nationale au sujet de l'ouverture de l'algorithme d'Admission post-bac (APB), le secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Thierry Mandon, a désigné l'arbitre : la mission Etalab.

Thierry Mandon a ainsi confié à sa directrice, Laure Lucchesi, le soin, d'ici fin la fin mars, d'étudier les conditions d'ouverture d'APB en incluant 5 volets : *“un plan d'action pour ouvrir le code”* et l'explicitier, qui pourra comporter plusieurs scénarios d'ouverture ; *“un accompagnement [du ministère] sur le chantier déjà initié de l'ouverture des données collectées par APB”* ; *“une étude d'impact juridique”* , *“une évaluation des risques techniques, notamment de sécurité”* et, enfin, *“l'organisation d'un hackathon autour de nouveaux services aux usagers, associant les parties prenantes intéressées”*.

## **“Oui, nous avons besoin de mettre les choses à plat”**

En résumé : Thierry Mandon repart de zéro et appelle à *“une accélération de la dynamique”*, considérant, en termes feutrés, que les premières réponses du ministère de l'Éducation nationale ont été trop partielles depuis l'alerte lancée, il y a près d'un an, par l'association Droits des lycéens [[lire notre article](#)].

Le secrétaire d'État *“souscrit à la demande de transparence et de compréhension exprimée par les citoyens quant au fonctionnement de la plate-forme et des procédures qui le sous-tendent”*, expose-t-il dans un communiqué. *“Il faut passer du concept à l'action politique, des engagements généraux aux réalisations concrètes”*, invite-t-il, alors que la loi pour une République numérique consacre l'ouverture des algorithmes publics.

*“Être transparent implique le risque de donner à voir des dysfonctionnements qui sont aussi le fruit d'un historique. Mais à un moment, notre responsabilité politique est de prendre le taureau par les cornes et de dire « Oui, nous avons besoin de mettre les choses à plat, et oui, il faut le faire devant et avec les citoyens précisément parce qu'ils vont nous y aider ». C'est aussi cela l'intelligence collective et la démocratie participative”*, affirme vaillamment Thierry Mandon.

### Soupçon de favoritisme ?

Car en la matière, la responsabilité politique pourrait s'avérer assez lourde, les premières analyses pratiquées sur les 400 lignes de code transmises par la Rue de Grenelle en octobre semblant révéler que les élèves de lycées français de l'étranger et les élèves nationaux seraient traités de manière séparée. Les premiers paraissant être prioritaires dans leur affectation par rapport aux seconds [[lire notre article](#)].

Sur son blog, l'étudiant ingénieur Guillaume Ouattara qui, après des heures de travail (le ministère avait transmis le code... en version papier) s'orientait vers un soupçon de "favoritisme" et d'"erreurs de codage", se voulait néanmoins prudent : *"Face à l'absence de la structure de la base de données utilisée, et à cause du fait qu'il ne s'agit que d'un bout d'algorithme, il est impossible de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse."*

Si la mission d'Etalab ne consiste officiellement, pour l'heure, qu'à étudier les conditions d'ouverture d'APB, gageons tout de même que ses travaux permettront d'y voir plus clair dans la cuisine de l'orientation des lycéens, à l'œuvre depuis 2009